



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2024

L'an 2024 et le 9 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

**Présents :** Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, M. CHARUEL Germain, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. BRUN Christophe, Mme CHEVALIER Chantal, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. DESMAS Xavier, Mme GICQUEL Fanny, M. BOULO Ludovic, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. SOURGET Mikaël

**Absents excusés :** Mme MODICOM Nolwenn, M. GILLEMOT Bernard,

**A été nommé secrétaire :** Mme ROLLO-CHEREL Aurélie

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2024
- 2- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet  
Mme Le Maire propose de rajouter :
- 3- Une décision modificative à l'ordre du jour DM2
- 4- La désignation de deux membres titulaires et un suppléant pour siéger au SIGSP
- 5- Informations diverses :  
Voirie  
Base d'Adresse Locale  
Dates agenda  
Cérémonie du 11 novembre

### 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 04 septembre 2024.

### 2 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

*Vu le départ d'un adjoint administratif au 20/12/2024 (congé et CET) mais en retraite au 01 avril 2025*

*Vu la baisse de la charge de travail au niveau de l'urbanisme, Mme le Maire propose de créer un poste à temps non complet (20H/semaine).*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un poste dans le cadre des adjoints administratifs à temps non complet ;

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré DECIDE**

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe appartenant à la catégorie C à temps non complet, à raison de 20/35<sup>èmes</sup> (fraction de temps complet),
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil du public, état civil, gestion du périscolaire, gestion des fêtes et cérémonies et aide à l'urbanisme,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Madame le Maire est autorisée à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Tableau des effectifs au 9 octobre 2024**

Cadres d'emplois et grades	Nb d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>	
- rédacteur principal de 1ère classe	1 poste à 35h00 délib 2023-05-025
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>	
- adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste à 35h00 délib 2021-07-029
- adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 35h00 délib 2022-01-002
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>	
- agent de maîtrise	1 poste à 35h00 délib 2021-07-029
- agent de maîtrise	1 poste à 35h00 délib 2023-07-034
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>	
- adjoint technique principal 1ère classe	1 poste à 35h00 délib 2023-03-010 non pourvu
- adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 30h00 délib 2022-06-035
- adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h00 délib 2022-06-035
- adjoint technique	1 poste à 35h00 délib 2023-11-046
- adjoint technique	1 poste à 20h00 délib 2024-05-028

**3 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNE**

Une collectivité doit inscrire en prévision budgétaire toutes les dépenses et recettes prévisibles de l'année et ce conformément au principe de sincérité et d'exhaustivité budgétaire.

Les départs de locataires des bâtiments communaux n'ont pas été prévus et la somme inscrite au niveau des remboursements de cautions est insuffisante.

Mme le Maire indique qu'il convient donc de prendre une décision modificative car la prévision à l'article 165 en dépenses d'investissement est insuffisante pour les remboursements des cautions à venir.

**Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :**

- Valide la décision modificative n°2 comme suit :

Dépenses d'investissement	Compte 165	+ 1 000€
Recettes d'investissement	Compte 165	+ 1 000€

**4 - DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES DU S.I.G.S.P.**

Suite à la démission d'un membre de la commune de Saint-Marcel du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public, Mme le Maire indique aux élus la nécessité de réélire 2 membres titulaires et un membre suppléant.

**Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :**

- Désigne Mme Armelle ROBERT et Mme Nolwenn MODICOM, membres titulaires et M. Xavier DESMAS, membre suppléant.

## INFORMATIONS DIVERSES

### - **Choix de l'hébergeur et de la création du site internet**

Après consultation, les élus retiennent le site campagnol, service de création et d'hébergement de sites internet communaux proposé par l'Association des Maires Ruraux de France. Le site « complet » est choisi pour 220€ TTC par an. L'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France s'élève à 100 euros par an.

### - **Voirie : récapitulatif de la réunion de la commission suite aux réunions de quartiers.**

La rue des Fusillés et la rue des Peupliers sont les rues les plus abîmées.

Des études seront lancées à partir de 2025 pour évaluer le coût de leur réhabilitation. En attendant, les élus proposent de les passer en sens unique afin d'éviter davantage de dégradation des bas-côtés lors du croisement des véhicules.

Les travaux de voirie 2025 seront réalisés sur l'impasse des violettes, sur la rue du Général de Gaulle et rue du stade.

Une commande de panneaux de signalisation notamment vitesse limitée à 50 km/h sera faite pour limiter la vitesse dans les villages.

Les élus échangent et valident la possibilité de passer l'agglomération en zone 30 avec priorité à droite pour également limiter la vitesse.

Les élus proposent aussi de passer la rue de l'église en 2 impasses au vu de la dangerosité au niveau du cimetière ; il faudra les renommer.

Des devis ont été faits pour le chemin piétonnier longeant la rue du Général de Gaulle, qui serait bitumé pour faciliter la circulation des piétons, poussettes... Une demande auprès de la CC OBC sera faite pour savoir s'il continuerait le chemin en bitume sur le tronçon communautaire.

### - **Base d'Adresse Locale :**

85% des adresses sont certifiées mais certains quartiers portent le même nom et portent la confusion pour les livreurs, facteurs... Par exemple La rue de La Paviotaie, le village de la Paviotaie et le Parc d'Activité de la Paviotaie.

Faut-il changer le nom pour la rue, le village ? Prolonger les numéros de la rue au village en laissant une dizaine de numéros pour les futures constructions... Une réunion avec les habitants sera à programmer pour discuter de la solution qui serait la meilleure.

### - **Dates des évènements à venir**

- 14/10 réunion avec les particuliers pour les décorations de Noël des quartiers
- 28/10 désherbage cimetière par les particuliers, les élus et le service technique
- 11/11 cérémonie et repas du CCAS (pour les personnes de 70 ans et plus)
- 01/12 vide grenier organisé par le Comité des Fêtes
- 08/12 marché de Noël Saint-Marcel avec animation
- 15/12 diffusion du film "chemin de mémoire" à la salle des fêtes.

### - **Prêt de la salle des sports aux scolaires visitant le musée de la Résistance.**

Les élèves visitant le musée ayant rendu les vestiaires sales lors de leur pause déjeuner, les élus se posent la question du prêt de la salle des sports. Une relance auprès des élus de la CC d'OBC sera faite pour qu'un abri soit réalisé pour accueillir les scolaires à proximité du musée.

- **Chantier périscolaire :** Le début des travaux du gros œuvre commencera semaine 42

- **Bulletin municipal :** Il sera réalisé par Imprigraph d'Arradon pour 2 818 € H.T.

### - **Réserve de la sécurité civile :**

Mme le Maire propose la création d'une réserve communale de sécurité civile, constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant venir en appui en cas de risques majeurs. La participation citoyenne sera relancée et une charte sera proposée.

Prochaine réunion des adjoints et conseillers délégués le 07/11/2024 à 19H00

Prochaine réunion du conseil municipal le 13/11/2024 à 19H00

Séance levée à 21H15

Le Maire  
Armelle ROBERT

La secrétaire de séance  
Aurélie ROLLO